

EFREI – L2 TD N°2

Exercice N°1

Calculer l'impôt sur le bénéfice de l'entreprise de M. DURAND et de celle de M. MARTIN pour l'année N

M. DURAND est célibataire sans enfant. Il exploite son activité commerciale en entreprise individuelle. Les conditions d'exploitation de l'année N ont été les suivantes :

- Chiffre d'affaires : 410.000 €
- Achats consommés : 240.000 €
- Prélèvements de M. DURAND : 12.000 €
- Frais généraux : 132.000 €
- Taxe professionnelle : 250 €
- Impôt sur le revenu de M. DURAND : 6.150 €

M. MARTIN est célibataire sans enfant. Il exploite son activité commerciale en SARL dont il est actionnaire majoritaire. Les conditions d'exploitation de l'année N ont été les suivantes :

- Chiffre d'affaires : 410.000 €
- Achats consommés : 240.000 €
- Prélèvements de M. MARTIN : 12.000 €
- Frais généraux : 132.000 €
- Taxe professionnelle : 250 €
- Impôt sur les sociétés N-1 : 6.150 €

Tranches de revenu	Taux IR
Jusqu'à 5.963 €	0%
Supérieur à 5.963 € jusqu'à 11.896 €	5,5%
Supérieur à 11.896 € jusqu'à 26.420 €	14 %
Supérieur à 26.420 € jusqu'à 70.830 €	30 %
Supérieur à 70.830 € jusqu'à 150.000 €	41 %
Supérieur à 150.000 €	45 %

Le capital de votre société...	
a été entièrement versé par les associés et est détenu pour 75 % au moins par des personnes physiques (ou par une autre société répondant aux mêmes conditions)	n'a pas entièrement été versé par les associés ou est détenu pour moins de 75 % par des personnes physiques
... elle est imposée au taux de	
15 % sur ses 38 120 premiers euros de bénéfices puis 33,1/3 % pour le reste de ses bénéfices.	33,1/3 % pour l'ensemble de ses bénéfices

Exercice N°2

Calculer l'impôt sur le bénéfice de la SARL GERLOTTEAU

La société GERLOTTEAU fournit les indications suivantes issues de sa comptabilité de N :

Charges et produits comptabilisés en N			
Charges déductibles	2.700.000	Produits imposables	3.000.000
Charges non déductibles	300.000	Produits non imposables	120.000
MVLT	75.000	PVLT	95.000

EFREI – L2 TD N°2

Exercice N°3

Calculez les acomptes d'IS de la SARL ISIS pour l'exercice N

L'exercice comptable va du 1er Janvier au 31 Décembre

	20N-2	20N-1
Résultat fiscal	300.000	200.000
C.A.	7.000.000	12.000.000

Exercice N°4

Calculez l'impôt sur le bénéfice de la SARL ARTHUR

Le résultat comptable provisoire de la société ARTHUR s'élève à 41.643 €. Parmi les charges et les produits enregistrés en comptabilité figurent les informations suivantes :

612 : Redevances de crédit-bail

Élément	Date souscription	Redevances annuelles	Valeur d'origine	Durée de vie
Matériel de manutention	01/08/N-2	2.280 € HT	9.150 € HT	4 ans
Véhicule de tourisme VT01	15/10/N-1	3.946,80 € TTC	13.110 € TTC	5 ans
Véhicule de tourisme VT02	20/04/N	8.850,40 € TTC	28.500 € TTC	5 ans

VT01 émission CO<200 g/km

VT02 émission CO>200 g/km

613 : Locations

Location durant 4 mois d'un camion, montant 2.450 € HT. Location d'un véhicule 4x4 pour 2 jours de chasse privée en Sologne organisée pour ses clients, 915 € TTC

616 : Assurances

Assurance –incendie garantissant les bâtiments de l'entreprise, 13.350 €

Assurance des véhicules de la société, 14.850 €

Assurance – vie, sur la tête du DG, dont la souscription a été imposée par la banque à l'occasion d'un emprunt, le contrat prendra fin en N+5, prime annuelle 2.580 €

623 : Publicité, publications et relations publiques

Cadeaux aux trente clients entreprises les plus importants, coût total 1.950 € (enregistré en TTC).

63 : Impôts et taxes

Taxe d'apprentissage : 385 € ; Taxe professionnelle : 5.860 € ; TVTS : 3.957 €

67 : charges exceptionnelles

Amendes pour stationnement interdit : 75 € ; Pénalité pour erreur de déclaration d'IS : 1.240 € ; Majoration de retard de l'URSSAF : 840 €

Il est conseillé de s'aider de http://www2.impots.gouv.fr/documentation/2013/precis_fiscalite/tome1.pdf paragraphes 1029 et s